

L'Assemblée a voté l'abrogation du conseiller territorial - Prev, Papier Général

20/11/2012 18h51 GMT -

ASSEMBLÉE-SÉNAT-COLLECTIVITÉS-RÉFORME-GOUVERNEMENT - Monde (FRS) - AFP

Par Anne-Marie LADOUES

Merci bien lire au 8ème para que l'UDI n'a pas pris part au vote (et non voté contre, comme indiqué par erreur). Revoici dépêche corrigée:

PARIS, 20 nov 2012 (AFP) - L'Assemblée a voté mardi une proposition sénatoriale abrogeant le conseiller territorial, création mort-née de Nicolas Sarkozy, avant de s'attaquer l'an prochain à un texte plus global sur une nouvelle étape de la décentralisation.

L'instauration du conseiller territorial, qui devait cumuler les fonctions du conseiller régional et du conseiller départemental, et entrer en vigueur à partir de 2014, était une mesure phare de la réforme des collectivités votée sous le quinquennat de M. Sarkozy.

Soulevant l'opposition de nombreux élus, bien au-delà des rangs de la gauche, cette réforme emblématique n'avait pas été pour rien dans le basculement à gauche du Sénat, à l'automne 2011.

Le changement de majorité à peine accompli, le Sénat avait voté en première lecture, en novembre 2011, une proposition de loi de Jean-Pierre Sueur (PS) contenant un article unique supprimant la fonction de conseiller territorial.

La proposition sénatoriale avait été discutée en séance publique la semaine dernière par les députés. Adoptée mardi à l'Assemblée par 332 voix contre 169, sous une forme légèrement différente de celle du Sénat, elle fera l'objet d'une discussion entre les deux chambres en commission mixte paritaire (CMP, 7 députés et 7 sénateurs) pour arriver à un texte commun.

Lors de la discussion générale la semaine dernière, le ministre de l'Intérieur Manuel Valls avait souligné que l'abrogation du conseiller territorial marquait "la fin d'une période de défiance à l'égard des élus locaux". Il avait surtout remarqué que la proposition sénatoriale était certes "la fin d'une séquence mais le début d'un processus, d'une nouvelle étape de la décentralisation".

Après des "orientations" fixées par le président de la République le 5 octobre, le gouvernement doit en effet élaborer un projet de loi fixant un nouveau calendrier pour les élections locales et un nouveau mode de scrutin pour les conseillers généraux.

Mardi, la majorité et le Front de gauche ont, sans surprise, voté pour l'abrogation du conseiller territorial, l'UMP votant contre, défendant ainsi le bilan de l'ancien président de la République, tandis que l'UDI n'a pas pris part au vote.

Paul Molac (EELV) a dénoncé cette création du conseiller territorial comme "contraire au principe de libre organisation des collectivités".